

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 21 MARS 2012 A 18 h 00  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Christian SANSEIGNE, Nicolas LAROCHE, Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Sébastien AUFRERE, Romain BONNET, Cyril GAUTHERON.

Etaient absents : Olivier DELAITRE, Jérémy VENON, Charly NICOLLE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SANSEIGNE

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- \* - Vote des taxes
- \* - Adoption des comptes administratifs 2011 (Principal et service des eaux)
- \* - Adoption des comptes de Gestion 2011 (Principal et service des eaux)
- \* - Vote des budgets 2012 (Principal et service des eaux)
- \* - Demande de remise gracieuse
- \* - Mise en non-valeur
- \* - Rapport annuel de l'eau du SIVOM
- \* - Questions diverses

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint, propose un point supplémentaire à l'ordre du jour « inscription d'une facture en section d'investissement du budget du service des eaux », la proposition est acceptée à l'unanimité. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

\*\*\*\*\*

**1 – VOTE DES TAXES 2012**

Le maire soumet à l'assemblée l'état de notification des taxes d'imposition des taxes directes locale établi par les services fiscaux. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour 2012.

**Texte de la délibération n° 01/21/03/2012**

Le Maire soumet au conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de laisser les taux inchangés pour cette année, soit :

T.H = 14,64 %  
F.B = 12,50%  
F.N.B = 17,89 %  
C.F.E = 20,17 %

## Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 21/03/2012

### 2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 (Principal et Service des Eaux)

Monsieur SANSEIGNE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2011 du budget principal et du budget du service des eaux dressés par Monsieur LAROCHE, maire, après étude, l'assemblée constate que les comptes se rapportent intégralement avec les comptes de gestion dressés par le receveur et décide d'approuver les comptes administratifs 2011 présentés.

#### Texte de la délibération n° 02/21/03/2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SANSEIGNE Christian, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur, LAROCHE Claude, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		92 166,01	22 780,58		22 780,58	92 166,01
Opérations de l'exercice	97 675,37	120 893,31	60 767,17	44 644,48	158 442,54	165 537,79
<b>TOTAUX</b>	<b>97 675,37</b>	<b>213 059,32</b>	<b>83 547,75</b>	<b>44 644,48</b>	<b>181 223,12</b>	<b>257 703,80</b>
Résultat de Clôture						
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>115 383,95</b>	<b>38 903,27</b>			<b>76 480,68</b>

#### COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

Résultats reportés		30 307,92	8 890,79		8 890,79	30 307,92
Opérations de l'exercice	39 702,81	34 835,36	9 519,87	25 620,90	49 222,68	60456,26
<b>TOTAUX</b>	<b>39 702,81</b>	<b>65 143,28</b>		<b>25 620,90</b>	<b>58 113,47</b>	<b>90 764,18</b>
Résultat de Clôture						
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>25 440,47</b>		<b>7 210,24</b>		<b>32 650,71</b>

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principal que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indication du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2011 (Principal et Service des Eaux)**

Le maire soumet à l'assemblée les comptes de gestions 2011 du budget principal et du budget du service des eaux dressés par le receveur. Après étude et rapprochement de tous les comptes de l'exercice 2011, le conseil municipal constatant que les écritures sont sincères, approuve les comptes de gestion présentés.

**Texte de la délibération n° 03/21/03/2012 (budget principal)**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Texte de la délibération n° 04/21/03/2012 (budget du Service des Eaux)**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **4 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal constatant que l'exercice 2011 dégage un excédent de 23 217,94 € soit un excédent global cumulé de 115 383,95 € décide d'affecter 38 903,27 € au déficit d'investissement et 76 480,68 € au report excédentaire pour le budget 2012.

#### **Texte de la délibération n° 05/22/04/2011**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat de l'exercice 2011

*STATUANT* sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

*CONSTATANT* que le compte administratif présente :

Un résultat d'exploitation au 31/12/2010 de :	92 166,01 €
Un résultat d'exploitation propre à l'exercice 2011 de :	23 217,94 €

Soit un total à affecter de :	<b>115 383,95 €</b>
-------------------------------	---------------------

*DECIDE* de l'affecter comme suit :

A la section d'investissement C/ 1068 :	38 903,27 €
Au report à nouveau excédentaire C/ 002 =	76 480,68 €

#### **5 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX**

Le conseil municipal constatant que l'exercice 2011 dégage un déficit de 4 867,45 € que l'excédent global cumulé est de 25 440,47 € décide de l'affecter au report excédentaire pour le budget 2012.

#### **Texte de la délibération n° 06/22/04/2011**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat de l'exercice 2011

*STATUANT* sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

*CONSTATANT* que le compte administratif présente :

Un résultat d'exploitation au 31/12/2010 de :	30 307,92 €
---	-------------

Un résultat d'exploitation propre à l'exercice 2011 de :	- 4 867,45 €
--	--------------

Soit un total à affecter de :	<b>25 440,47 €</b>
-------------------------------	--------------------

*DECIDE* de l'affecter comme suit :

Au report à nouveau excédentaire C/ 002 =	25 440,47 €
---	-------------

#### **6 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Le maire informe l'assemblée que Madame DELAHAYE Ghislaine a adressé un courrier à la trésorerie de Tonnerre demandant la remise gracieuse de la facture de sa consommation d'eau 2011. Le conseil municipal étant seul compétant à examiner cette réclamation, le trésorier l'a donc transmise à la mairie pour avis du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du courrier de Mme DALAHAYE, le conseil émet un avis défavorable à la demande.

**Texte de la délibération n° 07/22/04/2011**

Le maire soumet à l'assemblée un courrier de Madame DELAHAYE Ghislaine transmis par la trésorerie de Tonnerre, suite à la relance pour impayé de sa consommation d'eau 2011.

Madame DELAHAYE demande la remise gracieuse de sa facturation d'eau.

Le conseil municipal étant seul compétant à examiner cette réclamation, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

**7 – ADMISSION EN NON VALEUR**

Le maire informe l'assemblée de l'entretien qu'il a eu avec le trésorier au sujet d'un reste à recouvrer concernant une consommation d'eau par Madame JANOU qui a habité la commune de FLEYS en 2004 pour un montant de 174,28 €. Malgré multiples relances et diverse procédures infructueuses, la solution pour apurer le compte reste la mise en non-valeur. Le conseil municipal émet un avis favorable et donne pouvoir au maire pour effectuer les écritures de non-valeur pour un montant de 174,28€

**Texte de la délibération n° 08/22/04/2011**

Le maire soumet à l'assemblée une proposition de mise en non-valeur pour un montant de 174,28 €

Cette somme reste impayée par Madame JANOU Adeline pour consommation d'eau de l'année 2004, malgré multiples relances et combinaison infructueuse d'actes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant qu'il n'y a plus de recours pour récupérer cet impayé,

ACCEPTE la mise en non-valeur pour un montant de 174,28 € et décide de l'inscrire au compte 654 du budget primitif du service des eaux 2012.

**8 – RAPPORT DE L'EAU 2010**

Le maire soumet à l'assemblée le rapport annuel de l'eau présenté par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois, après en avoir pris connaissance, le conseil municipal accepte le rapport tel qu'il est présenté.

**Texte de la délibération n° 09/22/04/2011**

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dit "LOI BARNIER" et son décret d'application du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable pour l'exercice 2010, fourni par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal,

- En prend acte;
- Adopte le rapport tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de questions à poser, le maire lève la séance à 19 heures 30.

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 21/03/2012**

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations prises : du numéro 01/21/03/2012 au 09/21/03/2012

**Délibération n° 01/21/03/2012** : Vote des taxes 2012**Délibération n° 02/21/03/2012** : Approbation des comptes administratifs 2011  
(principal et service des eaux)**Délibération n° 03/21/03/2012** : Approbation du compte de gestion 2011 (principal)**Délibération n° 04/21/03/2012** : Approbation du compte de gestion 2011 (service  
des eaux)**Délibération n° 05/21/03/2012** : Affectation du résultat (budget principal)**Délibération n° 06/21/03/2012** : Affectation du résultat (budget service des eaux)**Délibération n° 07/21/03/2012** : Demande de remise gracieuse**Délibération n° 08/21/03/2012** : Admission en non-valeur**Délibération n° 09/21/03/2012** : Rapport de l'eau 2010

Les membres présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Visa de présence</b>	<b>Visa par procuration</b>
<b>LAROCHE Claude</b>	<b>Maire</b>		
<b>SANSEIGNE Christian</b>	<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>		
<b>AUFRERE Sébastien</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>		
<b>NICOLLE Charly</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absent</b>	
<b>COLLON Xavier</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>LAROCHE Nicolas</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>BONNET Romain</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>DELAITRE Olivier</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absent</b>	
<b>AUFRERE Stéphane</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>VENON Jérémy</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absent</b>	
<b>GAUTHERON Cyril</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absent</b>	